



**CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX
SERVICES RÉGIONAUX LAURENTIDES**

289, rue DeVillemure, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5J5
Téléphone: (450) 438-4196 Télécopieur: (450) 438-5869

Source : Conseil central des Laurentides

Communiqué : Diffusion immédiate

Relations de travail

Un syndicat CSN chez Lafarge Canada inc.

Saint-Jérôme, le 11 février 2009

C'est officiel : dorénavant, les employé-es de l'entreprise Lafarge Canada inc., située à Sainte-Adèle, feront partie d'un syndicat affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Dans une décision rendue le 4 février 2009, la Commission des relations du travail du Québec (CRT) a accordé son accréditation au Syndicat des travailleuses et des travailleurs de bétonnières Lafarge – CSN.

Le 18 décembre 2008, le syndicat CSN avait déposé une requête en accréditation syndicale auprès de la CRT dans le but de représenter ce groupe de travailleuses et de travailleurs.

Après avoir été membres d'une autre organisation syndicale, Teamsters Québec local 931, les employé-es de l'entreprise Lafarge de Sainte-Adèle ont décidé de rallier les rangs de la CSN.

Pourquoi la CSN?

L'amélioration de leurs conditions de travail et le savoir-faire de la CSN dans la négociation des conditions de travail de leur secteur ont compté au nombre des motifs qui ont incité ces travailleurs à adhérer à la centrale syndicale. De plus, les pratiques des syndicats CSN, autonomes et démocratiques, ont favorisé cette même adhésion. À cela, il faut ajouter que les nombreux services donnés par la centrale syndicale, dont le service juridique, la formation et la défense des personnes victimes d'accident ou de maladies du travail, ainsi que ses compétences dans plusieurs domaines, dont les assurances, les

régimes de retraite et différentes questions professionnelles, ont aussi incité ces salarié-es à choisir la centrale syndicale. Enfin, la présence de la CSN dans la région, représentée par le Conseil central des Laurentides, a aussi milité en faveur de cette affiliation. Les membres du syndicat peuvent compter sur le soutien inconditionnel de toute l'équipe du conseil central dans leur démarche vers une première convention collective CSN.

Responsabilités

Une fois que l'assemblée générale du syndicat aura adopté son projet de convention collective, c'est la Fédération de la métallurgie (CSN) qui verra à négocier les prochaines conditions de travail de ce groupe de travailleuses et de travailleurs. Le conseil central verra à développer la solidarité entre les employé-es, ainsi qu'avec l'ensemble des autres membres de la CSN dans la région. En plus de ceux cités ci-haut, la CSN offre de nombreux autres services aux syndicats affiliés.

Le Conseil central des Laurentides regroupe 90 syndicats représentant 13 500 travailleuses et de travailleurs.

La Fédération de la métallurgie (CSN) réunit plus de 200 syndicats regroupant au-delà de 21 000 employé-es.

Fondée en 1921, la CSN représente, pour sa part, plus de 300 000 travailleuses et travailleurs.

Renseignements : Bruno Héroux, conseiller syndical
Service de syndicalisation CSN
Téléphone : 450-438-4196